

L'Almeusien

①

n°3 - Septembre 1993

HABITANTS "DU MEUX" OU "DE LE MEUX", LES AVIS SONT PARTAGÉS.

Pour ma part, ayant appris, dès l'école primaire, que "de le" se transformait en "du", sans aller plus loin, ce n'est que logique d'employer cet article contracté, seul utilisé dans le langage courant.

Les exemples ne manquent pas pour le confirmer:

on dit bien : Les 24^a du MANS,
la dentelle du PUY,
les habitants du PLESSIS-
BELLEVILLE, du PLESSIS-BRION,
le château du FAYEL,
l'Abbaye du MONCEL.

Alors, pourquoi écorcher notre belle langue française ?

Et faire exception dans notre département ?

Je plaide donc cette cause en souhaitant que le plus grand nombre possible de gens du MEUX la défendent avec moi.

Arlette INGLEBERT.

CYCLOS...ATTENTION...

PIETONS !

Pendant la période estivale, il a été constaté que de nombreux cyclistes, et particulièrement les jeunes enfants, pratiquaient le vélo sur les trottoirs.

Si la circulation de jeunes cyclistes sur les trottoirs peut être tolérée elle ne doit pas l'être au détriment des piétons pour lesquels l'espace "trottoir" est réservé.

Les parents sont donc invités à recommander à leurs enfants de circuler à vitesse très réduite sur les trottoirs, particulièrement aux angles des rues pour ne pas prendre le risque de renverser quelqu'un, et de toujours laisser la priorité aux piétons.

Nous comptons sur la compréhension de chacun pour la sécurité de tous.

Informations Municipales

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

A l'issue d'une procédure qui a débuté en Septembre 1989, la révision du plan d'occupation des sols a été approuvée le 30 Mars 1993 et les dispositions du P.O.S révisé sont exécutoires depuis le 2 Juillet 1993.

Le plan d'occupation des sols est un document d'urbanisme qui régit les utilisations des sols sur la commune. C'est ainsi que le territoire est divisé en plusieurs zones ayant chacune ses particularités (zones urbanisées, urbanisables, agricoles, naturelles protégées, d'activités...).

Les conditions d'utilisation des sols de chacune des zones sont soumises à un règlement.

Les particuliers qui souhaitent réaliser une construction neuve, une réhabilitation, l'extension d'un immeuble existant sont invités à consulter le P.O.S à la Mairie avant d'élaborer leur projet et ainsi de se conformer aux règles d'urbanisme instituées par le plan d'occupation des sols pour ne pas prendre le risque de voir ce projet refusé.



ZONE INDUSTRIELLE

La zone industrielle verra s'implanter une nouvelle entreprise dans les mois à venir.

Le permis de construire de la Société STOCK est déposé pour l'implantation d'une unité de stockage et de distribution de matériel d'équipement pour l'industrie alimentaire. Actuellement installée rue du Bataillon de France à COMPIEGNE, elle transfère ses locaux sur notre zone d'activités.

OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Vous pouvez bénéficier d'aides financières non remboursables en tant que propriétaire occupant ou bailleur: Etat, département et caisses de retraite pour les personnes âgées.

Ces aides et subventions sont attribuées en fonction des ressources du propriétaire. Les primes peuvent s'élever de 20% à 35% du montant des travaux, suivant les ressources.

Un subvention départementale permet d'aider les personnes désirant créer des sanitaires ou de se raccorder au tout à l'égout.

Pour les retraités, le montant de l'aide est fonction de la caisse de retraite de l'intéressé.

M^{lle} AUBEGNY, du Centre d'Amélioration du Logement se chargera du montage de votre dossier gratuitement.

N'hésitez pas à la contacter, tous les mercredis :

- de 9^h à 10^h30 à la Mairie de LACROIX-ST-OUEN, tél : 44-41-20-43 ;

- de 11^h à 12^h30 au bureau du PACT ARIM, 3 Place St Antoine, COMPIEGNE, tél : 44-86-09-27.

IMPORTANT : Si vous voulez bénéficier de ces aides, les travaux ne doivent pas être commencés.



PENSEZ AUX CONCILIATEURS !

Institués par la loi du 20 Mars 1978, les conciliateurs, présents sur tout le territoire, sont nommés par les présidents des cours d'appel sur proposition du procureur général.

Ils ont pour mission d'aider à résoudre à l'amiable - donc hors de toute procédure judiciaire - les litiges d'ordre privé : problèmes de mitoyenneté, querelles de voisinage...

Pensez à les contacter dès qu'apparaissent des motifs de friction. Après une première entrevue et après avoir étudié votre dossier, le conciliateur vous invitera ainsi que la personne avec laquelle vous avez un petit différend, à venir en parler avec lui. La procédure est gratuite et peut éviter d'engager un procès parfois long et coûteux.

Pour rencontrer le conciliateur, qui se nomme M^r TOUCHARD pour notre canton, il suffit de prendre rendez-vous par téléphone au 44-23-21-69, de lui écrire à la Mairie de COMPIEGNE (Mairie annexe - 1er étage - Bureau B) ou de se rendre à sa permanence qui se tient à la Mairie de COMPIEGNE les 2^{èmes} et derniers jeudis du mois de 14^h à 16^h (sauf les jours fériés et pendant les mois de Juillet et Août).

LES BRUITS DE VOISINAGE...

La vie quotidienne est faite de multiples bruits dont certains, parfois, peuvent devenir une gêne pour le voisinage.

A cet effet, il est utile de rappeler la réglementation en vigueur à ce sujet et nous publions ci-dessous un extrait de l'arrêté préfectoral concernant notamment les bruits émanant des propriétés privées :

"Article 5 - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par les bruits émanant des téléviseurs, électrophones, magnétophones, appareils HIFI, instruments de musique et appareils ménagers..."

Article 6 - Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- les jours ouvrables et samedis de 8^h à 12^h et de 14^h à 19^h ;

- les dimanches et jours fériés de 9^h30 à 13^h.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Article 7 - Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal."

Nous invitons nos concitoyens à respecter ces règles pour la tranquillité de tous, afin de ne pas être dans l'obligation de faire constater et réprimer les éventuelles infractions.

Rappelons-nous que la courtoisie est la meilleure règle du bon voisinage.



A NOTER

Fermeture du passage à niveau les **2 et 3 Octobre 1993 de 22^h à 6^h du matin** en raison de travaux d'entretien de la voie ferrée. Un itinéraire de déviation sera mis en place par la RD 13 jusqu'à CHEVRIERES puis la RD 155 et la RD 200 pour les deux sens de circulation.

LES PARENTS D'ÉLÈVES REPONDENT...

Suite à l'intervention du Maire dans l'Ulmeusien N°2 et pour clore ce dossier, nous publions ci-dessous la réponse "in extenso" du Comité de Parents d'Elèves :

Nous demandons, simplement, la publication de la lettre envoyée aux différentes instances.

Le Comité de Parents d'Elèves notent que, depuis une concertation a eu lieu avec la Mairie afin d'apporter une amélioration aux prefabriqués, dans l'attente de la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Le Comité de Parents.

LE MEUX, le 5 Avril 1993

*Ministère de l'environnement
M le Ministre*

M le Ministre,

Par la présente, nous tenons à vous présenter notre problème, cas non unique,

La pollution par le bruit

L'histoire se passe dans un petit village, Le MEUX, à la périphérie de COMPIEGNE (OISE 60). Ce village, n'étant plus tout à fait rural, s'aggrandit : de nouvelles constructions, de nouveaux habitants. Mais voilà, les infrastructures ne suivent pas ! Non nous ne nous sommes pas trompés de Ministère !

A ce moment, soulevons notre problème : l'école, créée il y a 10 ans environ, a été conçue pour recevoir 5 classes. Cet élément scolaire est en "dur". Avec la croissance des effectifs, la Municipalité a installé des éléments prefabriqués tout à fait provisoire...qui durent.

Recevant 3 classes, ces installations posent de gros problèmes à plusieurs niveaux :

. niveau phonique : le moindre bruit, le moindre

mouvement de classe deviennent brouhaha. D'autant que dans ces bâtiments, se trouvent des petits (CP, CE1, CE2) à effectif plutôt chargé. Vous connaissez mieux que quiconque la nocivité du bruit surtout sur des enfants.

. niveau isolation thermique : la température est quelquefois plus insupportable qu'au dehors, particulièrement en été.

. niveau hygiène : seulement 2 toilettes pour 3 classes.

Nous avons eu connaissance par voie médiatique, de travaux sur l'amoindrissement du bruit dans certaines cantines et des prépartifs sur la loi "anti-bruit".

Nous vous demandons donc par la présente, de nous aider à trouver des solutions avec la Mairie, qui ne nous entend pas comme ayant un mandat représentatif (nous n'appartenons pas à une fédération de parents d'élèves). Nous souhaitons qu'un projet soit étudié et qu'une réalisation voit enfin le jour afin de remédier à cette situation provisoire.

Espérant que notre lettre aura retenue un peu votre attention, nous vous prions d'agréer, M le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Comité de Parents

Vie Pratique

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Claire LAVALLEE 13/08/1993
- Sarah BRANDAO 27/08/1993

MARIAGES :

- Thierry HERVO et Maryse LECOINTE 12/06/1993
- José RIBEIRO et Corinne LAGACHE 03/07/1993
- Patrick BERTON et Géraldine HENNION 07/08/1993

DECES :

- Roger FIXON 07/06/1993
- Roger COLNEE 16/07/1993
- Pierre NOUVET 05/07/1993

RAPPEL :

Numéros utiles:



☎ Mairie: 44 41 51 11

☎ Pompiers: 18

☎ Gendarmerie Lacroix

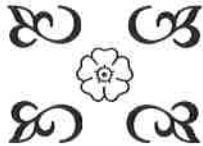
St Ouen: 44 41 20 05

☎ SAMU: 15

④

PERMANENCES MEDECINS

19/09	Dr VINCENT	VERBERIE
26/09	Dr COURTALHAC	ST-SAUVEUR
03/10	Dr BOUCHER	BETHISY ST-PIERRE
10/10	Dr BOURGUIGNON	VERBERIE
17/10	Dr CHAPERON	ST-SAUVEUR
24/10	Dr CHEVET	LONGUEIL STE-MARIE
31/10	Dr VASSEUR	LACROIX ST-OUEN
01/11	Dr GOASGEN	JAUX
07/11	Dr RAYNAL	LACROIX ST-OUEN
11/11	Dr DELENBACH	ST-SAUVEUR
14/11	Dr JULLIEN	BETHISY ST-PIERRE
21/11	Dr SINAVONG	VERBERIE
28/11	Dr FAYOLLE	LACROIX ST-OUEN
05/12	Dr RAYNAL	LACROIX ST-OUEN
12/12	Dr LOBIN	LACROIX ST-OUEN
19/12	Dr VASSEUR	LACROIX ST-OUEN
25/12	Dr DELENBACH	ST-SAUVEUR
26/12	Dr VINCENT	VERBERIE
01/01	Dr CHAPERON	ST-SAUVEUR
02/01	Dr BOURGUIGNON	VERBERIE
09/01	Dr BOUCHER	BETHISY ST-PIERRE



PERMANENCES PHARMACIES

Le service se prend du Samedi 19^h au Samedi suivant 14^h.

Attention : Le 25 et le 31 Décembre garde à partir du Vendredi 24 et 31 Décembre.

18/09	DEBOISLAVILLE	GRANDFRESNOY
25/09	TERNACLE	LE MEUX
02/10	CULPIN	CHEVRIERES
09/10	ALAURENT	ESTREES ST-DENIS
16/10	LANGE	LONGUEIL STE-MARIE
23/10	MORIAMEZ	LACROIX ST-OUEN
30/10	ROSSIGNOL	VERBERIE
06/11	ALAURENT	ESTREES ST-DENIS
13/11	CAM	ST-SAUVEUR
20/11	MOTTE	ESTREES ST-DENIS
27/11	JOURDAINE	LACROIX ST-OUEN
04/12	DEBOISLAVILLE	GRANDFRESNOY
11/12	MOTTELET	BETHISY ST-PIERRE
18/12	SUEUR	REMY
24/12	CAM	ST-SAUVEUR
31/12	LANGE	LONGUEIL STE-MARIE
08/01	ALAURENT	ESTREES ST-DENIS
15/01	ROSSIGNOL	VERBERIE
22/01	JOURDAINE	LACROIX ST-OUEN
19/01	CULPIN	CHEVRIERES

RENTREE SCOLAIRE

Les enfants du MEUX sont en classe depuis le Mardi 7 Septembre. L'école compte toujours 8 classes (5 classes élémentaires et 3 classes maternelles) qui accueillent en tout 211 élèves.

CM2 (26 élèves) M^r PELLICCIA ; M^{me} LOZE.
 CM1 (27 élèves) M^{elle} MERCERY.
 CE2 (30 élèves) M^{me} BUSUTTIL.
 CE1 (20 élèves) M^{elle} DELAITRE.
 CP (26 élèves) M^{me} DEMKO.

Grands et Moyens (27 élèves) M^{me} FOSSE ; M^{me} OSRODKA.

Grands et Moyens (27 élèves) M^{me} METAYER ; M^{elle} GUDEFIN.

Petits et Tout Petits (28 élèves) M^{me} COUTON.

Les enseignants sont secondés par du personnel communal :

M^{me} PETIT et M^{me} DUVIVIER (aides spécialisées des écoles maternelles) ;

M^{me} THOMINE et M^{elle} LEVIER (contrats emploi solidarité).

Cette année les horaires ont été modifiés. L'école est ouverte le matin de 9^h à 12^h et l'après-midi de 13^h30 à 16^h30.

Le directeur.
J. PELLICCIA.

PASSAGE POUR PIETONS

Afin de mieux canaliser le flux d'enfants lors de l'entrée et de la sortie de l'école, un passage protégé a été matérialisé en face du groupe scolaire.

Il est donc demandé aux parents d'inciter leurs enfants à emprunter ce passage afin d'éviter tout accident.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Lycées et Ecoles privées de Compiègne

ALLER :

Jours de circulation	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me
	J V S	J V S	J V S	J V S	J V S	J V S
Jours scolaires	X	X	X		X	
Jours non scolaires				X		X
Renvois à consulter	(1)					
LE MEUX Mairie	07:42	07:55	08:52	08:52	13:52	13:52
Croisette	07:44	07:57	08:54	08:54	13:54	13:54
COMPIEGNE						
Lycée Ch De Gaulle	08:00	08:13	09:10		14:16	
Lycée M.Grenet	08:05	08:18	09:15		14:20	
ND de la Tilloye		08:19				
Lycée P. D'Ailly	08:10		09:20		14:25	
Institution Guynemer		08:20				
Institution Sévigné		08:21				
Gare SNCF		08:28	09:30	09:10	14:35	14:15

(1) : correspondance à Ch. De Gaulle à 08^h13 pour les autres établissements.

RETOUR :

Jours de circulation	L M Me	Me S	L M Me	Me S	L M	Me S	L M	L M
	J V S		J V S		J V		J V	J V
Jours scolaires	X	X		X	X	X		X
Jours non scolaires			X			X	X	
Renvois à consulter					(2)			(1)
COMPIEGNE Gare	12:20		12:20	13:15	16:50	17:30	17:30	17:55
Institution Sévigné	12:25				16:55			
Lycée M.Grenet	12:40	12:40		13:30	17:05			18:10
Lycée P.D'Ailly	12:45	12:45		13:35	17:10			
Lycée Ch.De Gaulle	12:50	12:50		13:40	17:15			18:20
LE MEUX Croisette	13:18	13:18	12:43	14:08	17:25	18:03	18:03	18:42
Place de la Mairie	13:23	13:23	12:48	14:13	17:27	18:05	18:05	18:45

(1) : correspondance à Ch. De Gaulle à 18^h20.

(2) : correspondance à Ch. De Gaulle à 17^h15.

ARO : 215, rue St Germain de la Roque 60600 AGNETZ - tél : 44 50 20 31

C.E.S Margny Les Compiègne

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

- Aller : 08^h05 - Centre
Cars N°4 et N°25 08^h07 - La Croisette

- Retour : 16^h08 et 17^h10 - Centre
Cars N°7 et N°5 16^h05 et 17^h05 - La Croisette

SAMEDI

- Aller : 08^h05 - Centre
Cars N°25 et N°3 08^h07 - La Croisette

- Retour : 11^h49 et 11^h55 - Centre
Cars N°25 et N°3 11^h47 - La Croisette

BABY-SITTING

Fanny	BAUDESSON	19 ans	- 17 rue du Petit Caucrimont 60880 LE MEUX	- 44-41-52-90
Mélanie	BOLMIER	16 ans	- 19 rue de Rivecourt 60880 LE MEUX	- 44.41.57.13
Elodie	BONNAVENTURE	17 ans	- 11 rue du Petit Caucrimont 60880 LE MEUX	- 44.41.51.69
Jean-Claude	CINTAS	17 ans	- 20 rue du Clos des Vignes 60880 LE MEUX	
Michel	COUTANT	21 ans	- rue des Vignes Blanches 60880 ARMANCOURT	- 44.83.75.01
Véronique	DUMONT	17 ans	- 3 rue Bazin 60880 LE MEUX	- 44.41.52.56
Maxime	FREQUELIN	14 ans	- 2 square de la Motte 60880 LE MEUX	- 44.41.51.11
Stéphanie	LEPLONGEON	16 ans	- 117 rue Jean Jaurès 60610 LACROIX ST OUEN	- 44.91.00.67

Si vous désirez proposer vos services, contactez le journal au 44-41-51-74.

Associations

TENNIS CLUB

LE MEUX en Championnat de Picardie.

Cinq équipes étaient engagées cette année dans le Championnat de l'Oise :

-L'équipe A du Tennis Club du Meux disputera l'année prochaine le Championnat de Picardie. Elle a acquis ce droit en devenant **championne de l'Oise de 1^{ère} division** en battant le G.S Beauvais par 5 à 2.

- Les deux autres équipes Seniors Messieurs ont fini premières de leur poules. En deuxième division la B a été battue en finale 4 à 3 par Espace 60 et la C en 1/4 de finale par BRESLE également 4 à 3.

- L'équipe Féminine quand à elle, assurait son maintien en 1^{ère} division.

- L'équipe Cadets avec 5 nouveaux joueurs participait à son premier championnat, la relève semble assurée.

De beaux résultats qui couronnent le travail d'*André TEIRLINCK* à la Présidence du Club depuis sa création en 1980 et qui n'a jamais ménagé sa peine.

Le **Tournoi Open** se déroule du 6 au 26 Septembre sur le terrain du MEUX (non classés, 4^{ème} et 3^{ème} série).

Le Club espère pouvoir s'inscrire en Championnat d'Hiver. Une ambition qui devrait se concrétiser après l'achèvement du court couvert. Le projet est à présent bien défini et attend l'approbation du Conseil Général et ses subsides.



FAMILLES RURALES

Cette année le centre aéré à accueilli plus de 50 enfants sous la direction dynamique de *M^{lle} Sandra CABOIS* et son équipe et grâce au dévouement de *M^{mes} CINTAS* et *DUBON*.

Fête de clôture très réussie, bravo à tous.

- **Bibliothèque** : Permanences le Mercredi de 14^h à 15^h30 et le Samedi de 11^h à 12^h.

- **Cours d'encadrement et peinture sur soie** : Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de *M^{me} Nicole VALENTIN*, tél : 44-83-44-21.

- **Cinéma** : Les séances reprendront à compter du **2 Octobre** Salle Yvon DUPAIN avec la projection (sauf changement) de :

LA LEÇON DE PIANO



(Eventuellement une séance supplémentaire le 23 Octobre).

D'autres séances suivront les **20 Novembre** et **11 Décembre**, le programme sera communiqué par voie d'affiches.

- **21 Novembre** : Bourse aux jouets,

- **16 Décembre** : Spectacle de Noël pour les écoles.

Le Président **F. JEANSON**.

FOOTBALL CLUB

DU NOUVEAU AU FC-LE MEUX

Pour la saison 1993/1994, les rencontres de Coupes et Championnat se dérouleront sur le stade de HOUDANCOURT (Rue des Bois : première rue à gauche en entrant dans le village) :

- Le samedi après-midi : Poussins et Pupilles,
- Le dimanche après-midi : Seniors.

Sur le terrain de BAUGY : Minimes et Cadets.

Nous avons fait appel à un entraîneur : *M^r Daniel RIFFAUT*, pour prendre en main la destinée des équipes Seniors, Première et Réserve.

Les Petits, ont également deux entraîneurs Juniors : *Benoit BOUCHENEZ* et *Christophe BARBIER*, sous la houlette de *Daniel RIFFAUT* et, bien entendu *M^r MATHIEU* et *DURAND* pour superviser tout ce petit monde.

- 26 Septembre :

F.C. LE MEUX 1 - TROSLY PORTUGAIS 1 à HOUDANCOURT.

F.C. LE MEUX 2 - RARAY-VILLENEUVE à RARAY.

- 10 Octobre :

F.C. LE MEUX 1 - COMPIEGNE A.F.C. 4 à COMPIEGNE.

F.C. LE MEUX 2 - SARRON-PONT à HOUDANCOURT.

Les jeunes joueurs désireux de s'inscrire au club sont priés de s'adresser à :

- *M^r MATHIEU*, 61 rue de la Libération, LE MEUX, tél : 44-41-50-40 ;

- *M^r DURAND*, 31 rue de la République, LE MEUX, tél : 44-41-51-41.

Prix des licences : -Séniors 180 frs
-Cadets-Minimes 100 frs
-Pupilles-Poussins-Débutants 80 frs

Seules les chaussures sont à la charge du joueur. Les maillots, shorts et chaussettes sont fournis et entretenus par les bénévoles du club.

A bientôt...



**Le Président
Michel DURAND.**

COMITE DES FETES

le 6 Novembre à 22h

Salle Yvon DUPAIN



Venez tous au :

GRAND BAL COSTUME

Orchestre  OMEGA

Musique pour tous



Réservation au 44-41-51-74

Bar - Buffet

Entrée 50 Frs.

JUDO CLUB

Créé en 1989, le Judo Club du MEUX compte aujourd'hui 51 adhérents dont 36 licenciés.

Les compétitions interclub permettent à nos judokas de se mesurer aux autres équipes et apprécier ainsi leur progrès en remportant médailles et trophées.

Les séances d'entraînement ont repris le 14 Septembre à la Salle Yvon DUPAIN.

Elles ont lieu tous les mardis :

- Enfants de 17^h30 à 18^h45.

- Adultes de 18^h45 à 20^h15.

Les inscriptions ont lieu sur place.

Les enfants sont acceptés à partir de 5 ans.

Cotisations :

Cours et entraînements à l'année : 450 Frs.

L'licence annuelle FFJDA : 120 Frs.

Total : 570 Frs.

Renseignements : *C. RAGUENEAU*
tél 44 41 24 70

CLUB CYCLO

Le club des cyclos propose des sorties le **Mercredi après-midi** pour les jeunes de 12 ans et plus, des adultes accompagneront le groupe.

Pour tous renseignements s'adresser à :
M^r André VOTTE,
tél : 44-83-43-17.



AEROBIC

Cours d'Aérobic (nouveau style) et Stretching

LE MARDI DE 9^h15 A 10^h45
LE VENDREDI DE 18^h A 19^h30

Salle Yvon DUPAIN

Inscriptions :

Mardi 21 Septembre de 9^h à 11^h,
Vendredi 24 Septembre de 18^h à 19^h.

Renseignements :

44-41-57-13
44-41-51-74

Reprise des cours le Mardi 28 Septembre.

Cours gratuit pour les hommes
Vendredi 8 octobre
de 19h à 20h30



ECOLE DE MUSIQUE

GUITARE CLASSIQUE
pour Enfants et Adultes



INITIATION MUSICALE
pour les Enfants de 3 à 6 ans.



CHORALE POUR ENFANTS
à partir de 7 ans.



Renseignements et inscriptions : 44-41-29-99.

Début des cours, le 18 Septembre,
Salle de la Mairie, LE MEUX.

Jusqu'au 31 Octobre :
1^{er} cours gratuit.

Toute proposition d'article peut être soumise au comité de rédaction en l'adressant au directeur de publication, M^r Lionel MANTEAU, 14 La Fontaine Fréteau, LE MEUX.

LE BENEVOLE

(Article emprunté à la page départementale de la Loire)
(Communiqué grâce à l'obligeance de l'Ecole de Saint-PAUL-aux-Bois)

Le **BENEVOLE** (*Activus benevolus*) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères.

Les Bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé «CONVOCATION».

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Le TELEPHONE est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le «YAQUA» (nom populaire) dont les origines n'ont pu à ce jour être déterminées.

Le «YAQUA» est aussi un mammifère bipède... mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de ne connaître que deux mots : «Y'A» - «QU'A», ce qui explique son nom.

Le «YAQUA», bien abrité dans la cité anonyme, attend.

Il attend le moment où le «Bénévole» fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave : «le DECOURAGEMENT».

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : Absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et, il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les «YAQUA», avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui.

Ils se rappelleront avec nostalgie un passé pas si lointain où le BENEVOLE abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte...

Voilà tout... «YAQUA»...!

PROCHAINE EDITION PREVUE EN DECEMBRE

Direction :
Directeur de la publication :
Rédaction :

Robert TERNACLE
Lionel MANTEAU
Gérard BOUET
Arlette INGLEBERT
Josette SOIRON
Nicole VALENTIN
Caroline BOUET
Jérémy BOUET

Composition :
Mise en page :